



communiqué

Date **Le 29 septembre 1994**

N° 190

Pour publication

LE CANADA LÈVE SES SANCTIONS CONTRE HAÏTI

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, s'est dit heureux aujourd'hui de l'adoption de la résolution 944 du Conseil de sécurité. Cette résolution, coparrainée par le Canada, ouvre la voie à la levée de toutes les sanctions des Nations Unies contre Haïti suite au retour du président Jean-Bertrand Aristide.

«Le Canada est heureux d'être associé à cette résolution, prélude à la rentrée du président Aristide et à la reprise de relations internationales normales. Le retour du président Aristide marquera le début de l'instauration de la démocratie en Haïti», a déclaré M. Ouellet.

La résolution du Conseil de sécurité demande la levée des sanctions à 00 h 01 HNE le jour suivant le retour du président Aristide en Haïti. Les sanctions qui seront levées touchent notamment les exportations et les importations, y compris la vente de pétrole à Haïti. La résolution lève également l'embargo sur toute aide au développement international. Elle prévoit en outre le déploiement immédiat d'une équipe de planification préparatoire de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et presse les pays de contribuer à la mission de maintien de la paix. Des officiers militaires et des policiers canadiens comptent parmi les dirigeants de l'équipe de planification préliminaire. Le Canada déjà indiqué qu'il fournira 600 soldats et 100 policiers à la MINUHA lorsqu'elle sera déployée.

M. Ouellet a ajouté que, à la demande du président Aristide, le Canada avait effectivement annulé son embargo sur les services aériens commerciaux et sur les transactions financières internationales entre le Canada et Haïti. Les biens des membres du régime *de facto* demeureront gelés. Ces interdictions avaient été imposées à la recommandation de l'Organisation des États américains (OEA) lors de la réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères des pays membres en juin dernier. Le Canada travaille actuellement avec l'OEA en vue d'adopter une résolution mettant officiellement un terme à ses sanctions.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874